

« 800 € DE CHÈQUES CARBURANT CHAQUE SEMAINE ET UN BAPTÊME EN MONTGOLFIÈRE À GAGNER AVEC MA CARTE BP POUR LES CLIENTS GPL-C »

DU 19 NOVEMBRE 2020 AU 23 DÉCEMBRE 2020 INCLUS

Article 1 : Objet

EG RETAIL (FRANCE) SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 171.940.000 Euros, dont le siège social est situé Immeuble LE CERVIER B, 12 avenue des Béguines, Cergy Saint-Christophe, 95806 Cergy Pontoise Cedex immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 439 793 811, organise un jeu «800 € de chèques carburant chaque semaine et un baptême en montgolfière à gagner avec ma Carte BP pour les clients GPL-c », qui se déroulera du 19 novembre au 23 décembre 2020 inclus, dans les stations-service sous enseigne BP situées en France métropolitaine, participant à l'opération (ci-après les « Stations »). Ce jeu (ci-après dénommé « Jeu ») est basé sur une loterie hebdomadaire mettant en jeu 800 € de chèques carburant à gagner chaque semaine pendant la durée de la campagne à savoir 5 semaines pour un total de 4000 € et le 24 décembre 2020 une dernière loterie aura lieu pour le lot baptême de l'air en montgolfière d'une valeur de 800 €.

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique, majeure à la date de participation de la présente opération, ayant sa résidence principale en France Métropolitaine (ci-après le « Participant »), étant ici précisé que la participation est strictement personnelle.

Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs noms ou adresses e-mail.

EG Retail (France) SAS se réserve le droit d'effectuer tout contrôle et/ou de demander à tout participant de justifier des conditions prévues aux présentes. Toute personne ne remplissant pas ces conditions et/ou refusant de les justifier pourra être exclue du Jeu, sans que la responsabilité d'EG Retail (France) SAS ne puisse être engagée. Toute mention fautive ou incohérente entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Article 2 : Modalités préalable à la participation au Jeu

2.1 Pour participer au Jeu, le Participant doit préalablement s'enregistrer au programme « ma Carte BP » et avoir confirmé son inscription (voir détails des modalités d'enregistrement sur le site www.macartebp.fr).

- Cas des Participants déjà enregistrés au programme « ma Carte BP » avec leur nom, prénom et adresse e-mail renseignés et confirmés au 18 novembre 2020 23h59 : ces derniers recevront sur l'adresse e-mail qu'ils auront renseignée un e-mail les informant de l'existence du Jeu.
- Cas des personnes non enregistrées ou partiellement enregistrées au programme « ma Carte BP » au 18 novembre 2020 23h59 :
 - Elles doivent s'enregistrer au programme « ma Carte BP »
 - Cas n° 1 : dans les Stations auprès du caissier ou sur un formulaire papier. Dans le cas d'une inscription via le formulaire papier, celle-ci sera prise en compte dans un délai de 7 jours ouvrés.
 - Cas n° 2 : sur le site www.macartebp.fr
 - Cas n° 3 : sur l'application ma Carte BP (disponible sur le téléphone IOS et Android).
 - Cas n° 4 : en contactant notre service client au numéro gratuit 0 800 800 707 ou par e-mail à macartebp@eurogarages.com.
 - puis confirmer leur inscription
 - Cas n°1, 2 et 4 : en cliquant sur le lien d'activation envoyé par e-mail ou en contactant notre service client au numéro gratuit 0 800 800 707 ou par e-mail à macartebp@eurogarages.com.
 - Cas n°3 : l'inscription est confirmée automatiquement.
 - Leur participation aux loteries est alors prise en compte et sera effective un jour après la réception de l'e-mail confirmant leur inscription, sous réserve des dispositions de l'article 2.2.

Afin de pouvoir participer au Jeu, la personne doit avoir validé son enregistrement au programme « ma Carte BP » au plus tard le 18 novembre 2020, à 23H59.

Tout Participant, dès le lendemain de son inscription, participe au tirage au sort hebdomadaire et ce jusqu'à la fin du Jeu.

Toute carte « ma Carte BP » est associée à un compte, chaque compte pouvant regrouper jusqu'à huit cartes « ma Carte BP ». Ce Jeu est limité à un

gain par foyer et par compte « ma Carte BP ».

Les dispositions du règlement du programme de fidélité « ma carte BP » est applicable au présent règlement.

2.2 Chaque Participant enregistré dans les conditions de l'article 2.1 devra, pour participer au Jeu, :

- effectuer une transaction unitaire de 20 Litres de carburant GPL-c
- dans l'une des stations-service sous enseigne BP participantes, étant ici précisé que la transaction donnée donnera droit à la participation à chaque loterie jusqu'à la fin du jeu et au tirage au sort du gros lot à la fin de la loterie;
- et valider cette transaction avec « ma Carte BP ».

Article 3 : Déroulement du Jeu

Chaque tirage au sort est généré automatiquement et de manière aléatoire à partir de la base de données des Participants inscrits dans les conditions visées à l'article 2 ci-dessus à partir du 18 novembre 2020 23h59.

Un tirage au sort sera effectué chaque semaine pendant la période du Jeu, selon les modalités de participation définies à l'article 2, soit 5 tirages au sort au total. Le 24 décembre 2020 un second tirage au sort aura lieu pour le lot baptême de l'air en montgolfière.

Tout Participant à une des 5 premières loteries ne gagnera qu'une fois un des lots et ne pourra participer à aucune des loteries suivantes le cas échéant. Cependant tous les participants participeront d'office au second tirage du 24/12/2020 pour le lot baptême de l'air en montgolfière.

Article 4 : Dotations du Jeu

La dotation totale du Jeu est de 4000 € durant les 5 semaines de Jeu soit 800 € de chèques carburant GPL-c par semaine valables 1 an dans les stations BP et un baptême en montgolfière tel que défini ci-dessous :

- 4 000 € de chèques carburant GPL-c soit 20 gagnants de 40 € de chèques carburant GPL-c
- Un Bon pour un baptême de l'air en montgolfière valable pour deux personnes (de plus de 10 ans) d'une valeur de 800€, les frais de déplacement pour réaliser ce baptême de l'air restent à la charge du gagnant.

Etant ici précisé que la valeur faciale des chèques carburant sera mentionnée dans l'email adressé au gagnant.



Article 5 : Modalités de récupération des Lots

Le Participant ayant été tiré au sort est informé de son gain dans un e-mail chaque jeudi pour les chèques carburant qui seront envoyés par notre partenaire VITOGAZ France à l'issue de l'opération par voie postale à l'adresse du client enregistré au programme « ma Carte BP ».

Le Bon pour un baptême de l'air en montgolfière pour deux personnes sera envoyé au gagnant la première quinzaine de Janvier 2021 par VITOGAZ France. Ce Bon devra être remis au pilote lors du baptême de l'air. Le gagnant devra prendre contact aux coordonnées figurant sur le Bon pour définir le lieu et la date du baptême de l'air.

Article 6 : Réclamations

Le Participant ayant été tiré au sort est informé de son gain dans un e-mail chaque jeudi pour les chèques carburant qui seront envoyés par notre partenaire VITOGAZ France à l'issue de l'opération par voie postale à l'adresse du client enregistré au programme « ma Carte BP ».

Article 7 : Données personnelles

EG Retail (France) SAS s'engage à n'utiliser les données personnelles communiquées dans le cadre du Jeu que dans les termes et conditions visés dans le présent règlement, incluant le service marketing d'EG Retail (France) SAS et la société Armatis-LC, à l'exclusion de toutes autres fins.

Conformément à la législation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment le règlement n°2016/679 dit « RGPD » (Règlement Général pour la Protection des Données), le Participant inscrit dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Ce droit d'accès, de rectification et d'opposition pourra être exercé :

- Soit auprès du Service Client (à macartebp@eurogarages.com ou au 0 800 800 707) ;
- Soit auprès du DPO (Délégué à la protection des données) du groupe EG en adressant un email à fr.dpo@eurogarages.com, ou en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

EG Retail (France) SAS

A l'attention du DPO (Délégué à la protection des données)

Immeuble Le Cervier B
12, avenue des Béguines
Cergy Saint Christophe
95806 Cergy Pontoise cedex

Le Participant inscrit garantit l'exactitude des données fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

Article 8 : Indisponibilité et risques liés au Jeu/Responsabilité

La participation au présent Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques de cette opération et des limites notamment techniques qui peuvent en découler.

EG Retail (France) SAS ne garantit pas que les sites www.macartebp.fr fonctionnent sans interruption et que les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers pour lesquels apparaissent des liens hypertextes ne contiennent pas de virus.

En outre, EG Retail (France) SAS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration des données du Participant.

Les Participants acceptent également, sans que cette liste soit limitative les risques liés à :

- l'encombrement du Centre d'Appel ;
- une erreur humaine et/ou d'origine électronique ;
- toute intervention malveillante, et plus généralement tous faits de tiers ;
- un cas de force majeure ;
- des problèmes d'acheminement, notamment postal.

EG Retail (France) SAS ne saurait être tenu responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter aux sites www.macartebp.fr du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

- au fonctionnement de tout logiciel ou système informatique ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, notamment support de ce jeu ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu.

Article 9 : Fraudes

EG Retail (France) SAS pourra :

- annuler tout ou partie du présent Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.
- poursuivre en justice quiconque aurait fraudé ou tenté de le faire. Toute fraude entraîne l'élimination de la personne en cause.

Article 10 : Règlements applicables au Jeu

Le simple fait de participer au présent Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et du règlement du programme « ma Carte BP » dans les conditions visées à l'article 2.

Le règlement complet du Jeu est mis à disposition des Participants sur le site www.macartebp.fr ou adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

EG RETAIL (FRANCE) SAS
Service Marketing
Immeuble Le Cervier B
12, Avenue des Béguines
Cergy Saint Christophe
95.806 Cergy Pontoise Cedex

Article 11 : Modifications et/ou fin du Jeu

EG Retail (France) SAS se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écarter, suspendre et/ou annuler tout ou partie du Jeu, sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

EG Retail (France) SAS s'engage dans ce cas à communiquer l'information.

Article 12 : Modifications et/ou fin du Jeu

La nullité d'un quelconque article du présent règlement n'entraînera pas la nullité du règlement dans son intégralité.

Le droit français est applicable au présent règlement. Seuls les tribunaux de Paris sont compétents en cas de litige.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

